



Ville de Créteil

DOSSIER DE MARIAGE

1^{er} conjoint :

2nd conjoint :

Date du rendez-vous de dépôt de dossier :

Les dossiers de mariage doivent être déposés 1 mois au moins et 1 an au plus avant la date de célébration souhaitée.

Les 2 futurs conjoints doivent être présents lors du dépôt.

La date de célébration du mariage ne sera confirmée qu'au dépôt du dossier et que si celui-ci est complet.

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT	1^{er} conjoint	2nd conjoint
Justificatifs d'identité des conjoints		
Original et photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie intégrale d'acte de naissance datée de moins de 3 mois si vous êtes français et de moins de 6 mois si vous êtes étranger né à l'étranger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justificatifs de domicile des conjoints (voir notice d'information pour les documents acceptés)		
Si vous êtes cristolien , le bail de location ou l'attestation de propriété + 1 justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous êtes non cristolien , un justificatif de domicile de moins de 3 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous êtes hébergé à Créteil , la fiche d'attestation d'hébergement signée par l'hébergeant et l'hébergé + la photocopie d'une pièce d'identité de l'hébergeant + le bail de location ou l'attestation de propriété de l'hébergeant + 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + 1 justificatif de domicile à votre nom à l'adresse cristolienne.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous êtes hébergé en dehors de Créteil , la fiche d'attestation d'hébergement signée par l'hébergeant et l'hébergé + la photocopie d'une pièce d'identité de l'hébergeant + 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + 1 justificatif de domicile à votre nom à la même adresse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POUR UN CONJOINT DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE		
Certificat de coutume et certificat de célibat délivrés par les autorités consulaires en France du pays dont le conjoint est ressortissant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CAS PARTICULIERS		
Attestation de demande de célébration à l'adresse d'un des parents des conjoints si les 2 conjoints sont domiciliés en dehors de Créteil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fiche de renseignements des enfants communs en cas d'enfants nés avant le mariage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1^{ER} CONJOINT

FICHE D'INFORMATIONS ET ATTESTATION DE DOMICILE ET DE SITUATION MATRIMONIALE

NOM (en lettres capitales) :

Prénoms (tous les prénoms) :

Date et lieu de naissance (ville et pays) :

Nationalité :

Profession :

Numéro de téléphone :

Courriel :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Situation antérieure au mariage : Célibataire Divorcé Veuf/ve depuis le :

Être domicilié(e) à (adresse complète) :

Fils/ fille de :

Parent 1 (tous les prénoms et nom de naissance)

Adresse complète (voie, ville et pays)

Profession : ou décédé(e) :

Et de Parent 2 (tous les prénoms et nom de naissance)

Adresse complète (voie, ville et pays)

Profession : ou décédé(e) :

Date :

Signature :

2ND CONJOINT

FICHE D'INFORMATIONS ET ATTESTATION DE DOMICILE ET DE SITUATION MATRIMONIALE

NOM (en lettres capitales) :

Prénoms (tous les prénoms) :

Date et lieu de naissance (ville et pays) :

Nationalité :

Profession :

Numéro de téléphone :

Courriel :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Situation antérieure au mariage : Célibataire Divorcé Veuf/ve depuis le ::

Être domicilié(e) à (adresse complète) :

Fils/ fille de :

Parent 1 (tous les prénoms et nom de naissance)

Adresse complète (voie, ville et pays)

Profession : ou décédé(e) :

Et de Parent 2 (tous les prénoms et nom de naissance)

Adresse complète (voie, ville et pays)

Profession : ou décédé(e) :

Date :

Signature :

RENSEIGNEMENTS COMMUNS et TÉMOINS du Mariage

Un contrat de mariage sera-t-il établi ? oui non
(en cas de contrat, fournir l'attestation une semaine au plus tard avant la célébration du mariage)

Un mariage religieux sera-t-il célébré après la cérémonie civile ? oui non

Quel sera votre adresse commune après le mariage ? :

Combien d'invités seront présents dans la salle des mariages :

(la capacité de la salle des mariages est limitée à

Si vous avez déjà des enfants communs, veuillez indiquer leur nombre et remplir la fiche « enfants communs » :

IDENTITÉ DES TÉMOINS

Les témoins doivent être âgés d'au moins 18 ans sans distinction de sexe ou de nationalité.

Le mariage doit être célébré en présence d'au moins 2 et d'au plus 4 témoins.

Tout changement de témoin devra être signalé au service de l'état civil une semaine au moins avant la date du mariage. Vous devez fournir pour chaque témoin, lors du dépôt du dossier, la photocopie de leur pièce d'identité. Cette pièce d'identité devra être présentée en original lors de la célébration du mariage.

1^{er} témoin (obligatoire)

NOM (nom de naissance et nom d'usage) :

Prénoms :

Profession :

Adresse complète (numéro de la voie, libellé de la voie, ville, pays) :

2^{ème} témoin (obligatoire)

NOM (nom de naissance et nom d'usage) :

Prénoms :

Profession :

Adresse complète (numéro de la voie, libellé de la voie, ville, pays) :

3^{ème} témoin (facultatif)

NOM (nom de naissance et nom d'usage) :

Prénoms :

Profession :

Adresse complète (numéro de la voie, libellé de la voie, ville, pays) :

4^{ème} témoin (facultatif)

NOM (nom de naissance et nom d'usage) :

Prénoms :

Profession :

Adresse complète (numéro de la voie, libellé de la voie, ville, pays) :

Date

signature conjoints 1 & 2